

# Le Combat Social **FO**49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 06/07 - 2016 (juin-juillet 2016)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD
- 3 à 5 : loi travail. Chronique des évènements
- 6 et 7 images des manifestations
- 8 En direct des syndicats. Interview de Manu Dubourg, secrétaire du syndicat du CHU
- 9 Les territoriaux mobilisés contre les restructurations de services
- 10 Assemblée générale annuelle du syndicat départemental des Finances Publiques
- 11 L'action sociale en danger
- 11 Les jeux de l'été
- 12 Assemblée générale de l'UD, 20/09/2016

LE COMBAT SOCIAL  
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à  
**l'Union Départementale**  
Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
site : <http://www.fo49.fr>  
Inscrit à la CPPAP n°  
0720S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD

# L'LOI TRAVAIL : NOUS NE LÂCHONS RIEN !





## Éditorial

Catherine Rochard,

Secrétaire générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

---

### Nous ne lâcherons rien !

---

**L**e 5 Juillet, le projet de loi Travail est revenu à l'Assemblée nationale en seconde lecture. Ce 5 juillet, le Premier ministre Valls a annoncé qu'en application de l'article 49-3 de la constitution, il décidait « d'engager la responsabilité du gouvernement sur le vote, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. »

**Manuel Valls utilise aujourd'hui une disposition constitutionnelle que, dans l'opposition, son président et lui-même fustigeaient. Cet entêtement est l'expression d'un considérable isolement, d'une faiblesse considérable.**

Ce projet de loi est minoritaire à l'assemblée alors qu'il modifie en profondeur le droit du travail.

Ce projet de loi est minoritaire du point de vue des règles de représentativité des organisations syndicales : depuis la défection de la CFE-CGC, il ne reste que le fidèle

le Berger, sa CFDT et leur supplétif la CFTC pour soutenir ce projet de loi.

Ce projet de loi est minoritaire dans la population : sondage après sondage, plus des 2/3 des Français se prononcent contre.

Ce projet de loi est minoritaire dans le propre parti du président. **Terrifié par l'éventualité d'une critique trop bruyante des militants socialistes, le PS a décidé d'annuler son « université d'été ».**

Et fondamentalement, ce projet de loi est rejeté par la classe ouvrière et la jeunesse qui, avec leurs organisations, se mobilisent depuis 4 mois pour en exiger le retrait.

Les salariés avec FO, la CGT, la FSU et Solidaires, les jeunes avec l'UNEF et l'UNL ont décidé de ne rien lâcher. Ce mouvement qui s'est renforcé ces 4 derniers mois part des combats communs **contre l'ANI de 2013, le pacte de responsabilité la politique d'austérité. C'est le combat contre la destruction de tous les acquis,**

Cette intersyndicale qui mène le combat terrorise les « commentateurs autorisés » qui tentent désespérément, au détour d'une phrase ou d'un comportement, de voir FO « désertter », « rompre », « s'accommoder de tel ou tel amendement ».

**Hé bien non, FO n'a pas du tout l'intention de rompre l'unité !** Il faudra bien que M. Valls et les plumitifs à ses ordres cessent de rêver !

Alors, répétons-le : Cette loi, **nous n'en voulons pas !**

Hollande, Valls, El Khomri, Berger et consorts doivent le comprendre :

**NOUS NE LÂCHERONS RIEN !**

**C'est ensemble que nous décidons des suites dès la rentrée !** Une loi même votée se combat !

Alors oui nous allons partir en vacances, mais c'est plus déterminé que jamais que nous reviendrons en septembre !

Bonnes vacances à tous.

# LOI TRAVAIL : NOUS NE LÂCHERONS RIEN !

## Chronique des événements des dernières semaines

**La semaine qui a ébranlé le pouvoir**

JEAN-BAPTISTE DARAT *et collégues*

Mardi 15 juin  
Au lendemain des débordements du défilé syndical, Manuel Valls laisse entendre...

Laurent. « Le gouvernement choisit de faire une manifestation, une énorme manifestation pour exalter le résultat de la manifestation et pour qu'on ne parle plus de la loi travail... »

La situation, des vidéos qui ont eu lieu, de l'attention portée contre le couple de policiers mais aussi de la tenue de l'Euro, les organisateurs devaient annuler eux-mêmes ces rassemblements. »

**Le Monde** 24 juin 2016

**Manifestation : histoire d'une invraisemblable volte-face**

Après en avoir validé l'interdiction, M. Hollande a fini par donner son aval à un défilé syndical jeudi, désavouant M. Valls

**M**ardi 15 juin, le président de la République, François Hollande, a validé l'interdiction d'un défilé syndical à Paris le 14 juin. Mais, après avoir validé l'interdiction, M. Hollande a fini par donner son aval à un défilé syndical jeudi, désavouant M. Valls...

**LE FIGARO**

8 | POLITIQUE

**Manifestation anti-loi travail : l'immense cafouillage**

Le défilé parisien de jeudi a été interdit mercredi matin avant d'être aussitôt autorisé. Volte-face qui a soulevé un mélange d'incompréhensions et de sarcasmes

SOCIÉTÉ. Un mouvement à 500 000 participants...  
SOCIÉTÉ. Un mouvement à 500 000 participants...  
SOCIÉTÉ. Un mouvement à 500 000 participants...



La banderole de l'Union Départementale dans la manifestation du 14 juin 2016 à Paris

### Manifestation nationale du 14 juin : un succès considérable ... et un mensonge d'état

Selon la presse locale, près d'une vingtaine de cars de toutes les organisations syndicales, parmi lesquels 8 de FO sont partis du Maine-et-Loire pour la manifestation du 14 juin.

Nous étions un million à Paris ce 14 juin, dont 350 FO du Maine-et-Loire. À 16 heures, bien avant que tous les manifestants soient rassemblés, que tous les cars aient pu atteindre Paris tant les embouteillages étaient monstres, la tête de manifestation était déjà

aux Invalides alors que la queue de manifestation était toujours place d'Italie. Certains des cortèges n'ont pu faire mouvement que vers 18 heures. Il y avait plus de 5 km de manifestants. Et pourtant, le soir même, le gouvernement et les médias aux ordres n'ont vu que 70 à 80 000 manifestants et n'ont parlé que des « casseurs ».

Le gouvernement, affaibli, minoritaire, met en avant les vitres de l'hôpital, Necker cassées à la masse par un seul « casseur » qu'on a manifestement laissé faire, et se lance dans une fuite en avant autoritaire. Il s'agit pour lui de décrédibiliser la revendication du « retrait de la loi travail », de minorer

la participation à la manifestation, de faire l'amalgame entre manifestants et casseurs.

Il menace d'abord d'interdire purement et simplement les manifestations syndicales pour le retrait de la loi travail, pensant ainsi briser la mobilisation contre cette loi dont il ne cesse de proclamer « qu'elle s'essouffle »

### Lundi 20 juin : Le gouvernement propose une « manifestation statique » (sic !) FO et les autres syndicats refusent

Devant le tollé provoqué y compris parmi ses plus ardents défenseurs, le gouvernement se rabat, le lundi 20 juin, sur la proposition d'une « manifestation statique », place de la Nation.

Nouveau refus de notre confédération qui, avec les autres syndicats, réaffirme que de toute façon, la manifestation du 23 juin est maintenue et propose avec la CGT, différents itinéraires au préfet de police de Paris.

La décision, dans les mains des plus hautes autorités au gouvernement, se fait attendre. Annoncée d'abord pour la fin de l'après-midi du mardi 21 juin, puis pour la fin de soirée, finalement elle n'arrivera pas. Manifestement, en haut lieu on hésite, on tergiverse...

### Mercredi 22 juin : Dans un premier temps, le gouvernement décide

## d'interdire la manifestation du 23 juin...

Peu avant 9 heures du matin le 22, la préfecture de police fait savoir qu'elle interdit toute manifestation. Les « représentants des syndicats refusant catégoriquement la tenue d'un rassemblement statique et formulant ensuite des propositions alternatives d'itinéraires » qui ont été refusées, le préfet de police « considère qu'il n'a pas d'autre choix que d'interdire la tenue de la manifestation », indique un communiqué de la préfecture de police.

Devant cet incroyable déni de démocratie par un gouvernement qui se prétend « de gauche », notre confédération FO et la CGT, protestent énergiquement, et font savoir qu'elles maintiennent leur décision de manifester.

L'émoi est considérable dans le pays. De nombreuses voix s'élèvent contre cette décision d'interdire cette manifestation. Laurent Berger, pourtant très fidèle –le dernier peut-être– soutien du gouvernement, envoie un SMS à son ami Valls : « vous faites une immense connerie »

## Mercredi 22 juin toujours : « les syndicats font plier Matignon » (Le Parisien)

Circulaire de Jean-Claude Mailly, 22 juin :

« Dès l'annonce, ce matin, par la Préfecture de police de Paris de l'interdiction de manifester à Paris le 23 juin, le secrétaire général de FORCE OUVRIERE, en accord avec celui de la CGT, a pris l'initiative de demander un rendez-vous rapide au Ministre de l'intérieur, qui a répondu favorablement. Les deux secrétaires généraux se sont donc rendus au Ministère, à 11 heures, rencontrer Bernard CAZENEUVE.

La discussion a été serrée et républicaine, tout en confrontant nos contingences réciproques. Le Ministre ... nous a proposé un parcours plus sécurisé. Nous en avons parlé ensuite avec les 5 autres organisations dans le mouvement qui ont accepté la proposition.

Ce faisant, nous faisons respecter une liberté fondamentale au même titre que la liberté de négociation, à savoir, la liberté de manifester... Par ailleurs, nous avons obtenu le droit de manifester sur des modalités à déterminer le 28 juin. Ce qu'il faut retirer de cet épisode, c'est qu'entre personnes responsables, de bonne volonté et déterminées, quand le dialogue

s'instaure, une solution peut être trouvée. Ce serait bien qu'il en soit de même sur le cœur du dossier, à savoir le projet de loi travail. »

Valls est désavoué, d'autant plus que si la manifestation du lendemain 23 est autorisée, celle qui se tiendra le 28 juin l'est aussi. Et sur un parcours déjà proposé –et refusé– pour celle du 23. « Immense cafouillage », « La semaine qui a ébranlé le pouvoir », titre le lendemain (23 juin) Le Figaro. « Les syndicats font plier Matignon » titre le Parisien. C'est « une invraisemblable volte-face », constate le journal Le Monde. Et de lancer, dans un éditorial : « Décidément, le gouvernement est mal embarqué dans cette affaire (...). Depuis trois mois, il se heurte à l'opposition sans appel, obstinée et vindicative d'une partie du monde syndical, CGT et FO en tête... Depuis trois mois, ce conflit est scandé par des manifestations qui ne font que crispier, chaque semaine davantage, le conflit. » Et de conclure : « Cela pourrait fort mal se terminer. »

## Jeudi 23 juin

À Paris, les abords de la place de la Bastille et le parcours de la manifestation sont littéralement encerclés par un très important dispositif policier que chaque manifestant doit franchir, souvent après avoir été fouillé. Malgré l'appel très tardif à cette manifestation, malgré ce dispositif particulièrement contraignant, soixante mille salariés actifs, privé d'emploi, retraités, jeunes sont là.

Des dizaines de milliers d'autres se rassemblent dans de nombreuses manifestations dans tout le pays. Nous étions un millier

De Papon à Valls

Extrait d'un article de « Mariane » : « Pour retrouver trace, dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, de l'interdiction d'une manifestation organisée par les syndicats, il faut en effet remonter à... la guerre d'Algérie ! "Le pouvoir avait alors interdit plusieurs manifestations organisées à l'appel de la CGT", nous confirme Danielle Tartakowsky, présidente de l'université Paris VIII et spécialiste des mouvements sociaux. Manuel Valls, premier chef du gouvernement à interdire une manifestation syndicale depuis Michel Debré, la référence a de quoi faire trembler au PS. D'autant qu'en 1961-1962, le préfet de police responsable de la mise en œuvre de l'interdiction n'était autre qu'un certain... Maurice Papon. Quant à l'interdiction d'une manifestation organisée par des syndicats en opposition à une loi sociale, "c'est totalement inédit", selon Danielle Tartakowsky ».

dans l'ensemble du Maine et Loire, dont 300 dans les cortèges FO.

La seule tenue de ces manifestations est une cuisante défaite pour le gouvernement. Une première défaite.

## Lundi 27 juin : Valls annonce qu'il va recevoir les syndicats

Jusque là, Manuel Valls considérait toute discussion inutile. Pour lui, tout avait été dit et, inflexible, il refusait tout contact avec les syndicats opposés au projet de loi.

Marque là encore des hésitations et de l'affaiblissement du gouvernement, il annonce qu'il recevra, les 29 et 30 juin, les organisations syndicales dont celles opposées au



projet de loi.

## Mardi 28 juin : "On ne lâchera rien !"

Nouvelles manifestations syndicales à Paris (55 000 manifestants) et en province pour le retrait de la loi travail. A Angers, nous sommes 600, 700 au total dans le Maine et Loire. Dans les cortèges, nulle déception. Nous savons tous que c'est la quinzième manifestation, mais nous savons aussi que dans les entreprises, les bureaux, les organismes, les établissements, « plus ça va, et plus les gens sont contre », que la relative faiblesse des manifestations n'est pas la marque d'un « essoufflement » comme le voudrait le gouvernement, mais du fait que ces manifestations ont été préparées par l'appareil militant des organisations syndicales qui ont l'appui des salariés.

## 29 juin. Jean-Claude Mailly est reçu par Valls. 30 juin : les commentaires.

Rêvant de voir l'unité syndicale se fissurer, et notamment l'axe FO-CGT se briser, la presse patronale interprète les positions de FO. On peut ainsi lire, dans le Figaro du 30 juin : « Le gouvernement pouvait déjà se féliciter d'avoir « décroché » FO du mouvement. À son arrivée à Matignon, Jean-Claude Mailly a en effet déclaré que « la loi travail était en progrès, même si cela n'était pas suffisant pour sortir par le haut ». Le secrétaire général de FO avait affirmé plus tôt dans la journée ne pas « être dans la logique, pour le moment, de poursuivre des manifestations ». À commencer par celles du 5 juillet, dont les modalités doivent être définies ce jeudi soir en intersyndicale. »

Les journalistes n'en sont pas à leur coup d'essai. De nombreuses fois déjà, l'entourage du premier ministre ou ce que les journalistes nomment « des voix autorisées » leur ont laissé croire que l'unité syndicale était fragile. Piètres tentatives.

Notre confédération Force Ouvrière n'a pas bougé d'un iota sur le sujet : « **non à l'inversion de la hiérarchie des normes !** ».

Ce que notre camarade Jean-Claude Mailly exprime encore une fois ce 29 juin, c'est qu'il y a une possibilité de « sortie par le haut » : que le gouvernement revienne sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Jean-Claude Mailly laisse une porte ouverte au gouvernement. Ouverture que le gouvernement ne saisi pas. Notre Confédération l'explique dans la circulaire qui rend compte de la rencontre :

« **L'objet de cette réunion, dans un climat tendu, était pour le Premier ministre (en présence de la Ministre du travail assistée des conseillers sociaux de Matignon et de l'Élysée) de faire un point sur le projet de loi et de recueillir nos réactions.** » commente-t-elle dans une circulaire datée du 30 juin. Après avoir rapporté les tenants de la discussion, et indiqué que le gouvernement ne reviendrait pas sur l'inversion de la hiérarchie des normes, la circulaire conclut : « Pour terminer, le Premier ministre a, sans état d'âme, envisagé le 49.3, non pas comme un passage en force mais comme un outil constitutionnel... **Il a rappelé une dernière fois qu'ils ne bougeront pas sur la question des heures supplémentaires : « c'est non ».** Jean-Claude MAILLY a indiqué qu'il ne comprenait pas la position du gouvernement de vouloir faire baisser le pouvoir d'achat des salariés en s'entêtant à vouloir laisser les heures supplémentaires au niveau de l'entreprise ! Pas de réponse à cette interpellation, si ce n'est de répéter qu'ils suivent la même philosophie du texte depuis le départ.

Jean-Claude MAILLY a conclu, dans ces conditions, "il n'y a pas de sortie par le haut." La mobilisation continue donc. Les prochaines échéances sont le début du débat parlementaire le 5 juillet prochain. »

Non, l'axe FO-CGT n'est pas rompu. À l'inverse, il n'a jamais été aussi fort.

Pour une raison très simple : cet « axe », comme disent les journalistes, est la matérialisation d'une réalité concrète : la classe ouvrière rejette massivement la loi travail. La classe ouvrière veut combattre cette nième attaque contre ses conquêtes.

Pendant ce temps-là, imperturbable, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, déclare à la télévision qu'un recul du gouvernement serait « une profonde erreur », promettant que la CFDT serait « en travers de la route » si le gouvernement n'allait pas jusqu'au bout ! Il est bien seul !

## 5 juillet : la loi travail revient à l'assemblée.

Nous ne lâcherons rien, expliquent les organisations syndicales de l'intersyndicale et elles appellent leur structures à se mobiliser le 5 juillet selon des modalités à déterminer localement.

L'intersyndicale du Maine et Loire décide d'une manifestation et diffuse le tract ci-contre :

CGT - FO - FSU - Solidaires -  
UNEF - UNL

## Loi Travail : Nous ne lâchons rien !

Quatre mois que nous manifestons, faisons grève... Manifestations, grèves, qui ont culminé le 14 juin dans une imposante manifestation nationale (1 million à Paris, au coude à coude, 300 000 en province), que le gouvernement a tenté de masquer en instrumentalisant les « casseurs » pour tenter d'interdire les manifestations.

Nous avons lancé une « votation citoyenne » pour que ceux qui ne peuvent manifester ou faire grève puissent aussi s'exprimer. Le 28 juillet, nous avons remis à la présidence de la république plus de 700 000 « votations citoyennes » contre la loi travail.

- *Isolé, affaibli, minoritaire*, ce gouvernement n'a pas de majorité au parlement pour faire passer sa loi travail, qu'il a imposé, en première lecture, à coup de « 49-3 »
- *Isolé, affaibli, minoritaire*, ce gouvernement a face à lui la majorité des organisations syndicales qui refuse cette loi. Seules, la CFDT et la CFTC continuent de la soutenir.
- *Isolé, affaibli, minoritaire*, ce gouvernement a face à lui les deux tiers des Français qui, sondage après sondage, se prononcent contre la loi travail
- *Isolé, affaibli, minoritaire*, ce gouvernement a face à lui 73% des Français qui « trouveraient choquant » l'usage du 49-3 pour imposer définitivement cette loi. (sondage du Parisien, 28-06-2016)

Le projet de loi « Travail » revient à l'assemblée le 5 juillet 2016.

Le 5 juillet, nous serons de nouveau dans la rue pour dire encore une fois que nous refusons cette loi de régression sociale.

Le 5 juillet, nous déclarerons solennellement que si le gouvernement « passe en force », nous nous mobiliserons dès les premiers jours de la rentrée !

5 juillet 2016 :

GRÈVE ET MANIFESTATION,  
ANGERS, 11 H, PLACE DU RALLIEMENT

Angers, 29/06/2016

9 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 5 avril, 9 avril, 28 avril, 1  
**Des grèves, des blocages, des manifestations, des rassemblements**  
**Nous ne lâchons rien**





## En direct des syndicats

### Rencontre avec Manu Dubourg, secrétaire du syndicat FO du CHU



Le CHU, ce sont plus de 6000 personnels médicaux, paramédicaux, techniques et administratifs. Une « ville dans la ville ».

Comme tous les services publics, le service public hospitalier est frappé de plein fouet par la politique d'austérité. La loi Touraine votée le 26 janvier dernier, est présentée par le gouvernement comme une loi de « modernisation du système de soins ». Nous sommes habitués à cette « novlangue » qui appelle « modernisation » les retours en arrière, « améliorations » les destructions... Cette loi de modernisation de l'hôpital ce sont quelque 22 000 suppressions de postes programmées (voir Combat Social de mai 2016), au travers de la création des « groupements hospitaliers de territoires » (GHT). Ces « GHT » sont dans un premier temps la mutualisation de moyens techniques et administratifs des différents établissements pour réduire les coûts. Ils visent à terme la fusion de ces établissements, avec ce que cela entrainera de suppressions sites, de lits, de postes, d'éloignement des structures pour les populations, de dégradation du service public au nom d'économies « nécessaires ».

Nos camarades du CHU ont été confrontés directement à cette politique, dans un secteur particulier, et particulièrement sensible, de l'hôpital, les urgences.

Le Combat Social FO 49 a rencontré Manu Dubourg, secrétaire du syndicat du CHU, lui-même infirmier aux urgences.

*Combat Social : Peux-tu nous décrire dans quelles conditions vous travaillez aux urgences ?*

L'hôpital est confronté à une suppression massive de lits d'hospitalisation complète avec en contrepartie l'ouverture de ce qu'ils appellent des lits d'hospitalisation de semaine et le développement de l'ambulatoire. Je te donne un exemple : en chirurgie viscérale, il y a eu 19 suppressions de lits d'hospitalisation complète contre 9 créations de lits d'hospitalisation de semaine. Qu'est-ce qui est censé se passer ? Les durées d'hospitalisations sont considérablement réduites. Les patients rentrent le matin et partent le soir. S'ils doivent rester un peu plus, ce sera sur des lits de semaine (ouverts du lundi au vendredi, ce qu'avec la prise en charge à domicile, on appelle « l'ambulatoire ».

Sauf que de nombreuses sorties sont trop précoces, celles qui concernent les patients âgés ou atteints de polyopathologies. Du coup, nous les voyons revenir aux urgences, en détresse, le soir même ou le lendemain de leur sortie. Et aux urgences, nous passons notre temps à rechercher des lits qu'il n'y a plus. C'est un cercle vicieux infernal.

**Qu'est-ce qui a provoqué l'intense mobilisation dont FO a été à l'initiative.**

Nous avons appris, au cours d'une réunion d'instance, que les personnels des urgences, sous prétexte de la réorganisation du service, allaient être réduits. Le syndicat FO a donc convoqué une assemblée des personnels. La CGT et SUD se sont joints à cet appel, et c'est ensemble, FO, CGT, SUD que nous avons appelé à la grève aux urgences. Les Urgences ont fait plusieurs jours de grève (voir Combat Social de mai).

Nous nous sommes ensuite adressés à l'ensemble des services du CHU. Nous

avons tenu plusieurs réunions, et actuellement, des cahiers de revendications sont élaborés dans 26 services différents du CHU.

*Et aux Urgences ?*

La direction a reculé. Alors qu'elle voulait imposer son plan de restructuration sans aucune discussion, nous avons obtenu qu'elle fournisse tous les chiffres qui pourront nous permettre d'apprécier, qu'elle intègre toutes les unités des urgences dans sa réflexion et qu'elle associe les personnels. L'application du plan de la direction est donc suspendue, les réflexions reprendront en octobre.

*Quels enseignements tires-tu de cette mobilisation ?*

Au moment où nous combattons contre les suppressions de postes aux Urgences, il y avait le combat pour le retrait de la loi El Khomri. Ce ne sont pas deux éléments séparés. La destruction du Code du travail et celle de l'hôpital public sont l'incarnation d'une même politique. Faire baisser le coût du travail d'une part, diminuer les « dépenses publiques » d'autre part, pour satisfaire les marchés financiers. C'est la raison pour laquelle la manifestation des personnels du CHU, combattant les suppressions de postes, a pris la tête, le 26 mai, de la manifestation pour le retrait de la loi El Khomri.

Un second enseignement que j'en tirerais est que pour une fois, la clarté a été faite à l'hôpital. La CFDT qui s'est toujours comportée comme un fidèle soutien de la direction, a été isolée. L'axe qui s'est constitué, FO, CGT, SUD, est celui qu'on retrouve dressé contre la loi El Khomri. C'est « historique » à l'hôpital d'Angers où la CFDT a été, et est toujours majoritaire.

Et pour conclure : ce combat nous a permis de nous renforcer. Nous avons fait des cartes syndicales, parce que les agents du CHU ont vu une organisation syndicale en ordre de marche et qui combat pour la défense de leurs intérêts. Notre objectif : +50% de cartes en plus à la fin 2016 !



Manifestation du 14 juin à Paris. Les camarades du CHU avec d'autres camarades des services de santé



## Angers, 30 juin

### 300 territoriaux d'Angers rassemblés contre la casse de leur outil de travail

À l'appel de FO et de la CGT, 300 agents territoriaux des collectivités Ville d'Angers, Angers-Loire-Métropole et CCAS d'Angers se sont rassemblés ce jeudi devant l'hôtel de Ville. Malgré leur insistance, M. le Maire-Président n'a pas daigné les recevoir. Le Combat Social FO 49 a interviewé Patrice Bouyer, secrétaire des territoriaux du 49



*Le Combat Social FO 49 : Vous étiez 300 fonctionnaires territoriaux de la ville, de l'Agglo et du CCAS devant la mairie, le 30 juin. Tu peux nous expliquer pourquoi ?*

**PB :** La ville, l'agglo et le CCAS, se sont plus de 4 000 salariés, réparti dans de très nombreux services techniques, sociaux, administratifs. Les agents sont donc disséminés dans de nombreuses unités.

Ils ont souvent l'impression que les problèmes qu'ils rencontrent sont ceux de leur service particulier, de leur secteur particulier. Rien n'est fait pour qu'ils aient une vision unifiée de la politique suivie dans les collectivités. Pourtant chaque décision prise s'intègre dans un plan d'ensemble. C'est ce que nous cherchons à expliquer depuis des mois, c'est la raison pour laquelle cette fois-ci ce n'était pas un secteur particulier qui était appelé à se mobiliser, mais l'ensemble des secteurs.

#### **Qu'appelle-tu plan d'ensemble ?**

Les 3 collectivités (Ville, Agglo, CCAS) sont confrontées aux conséquences des réductions drastiques des financements d'État d'u-

ne part, et de l'autre des conséquences de la loi NOTRÉ. D'un côté les ressources se tarissent (« pacte de responsabilité »), de l'autre les compétences se modifient (loi NOTRÉ).

Depuis 2008, nos services sont en constante réorganisations, mutualisation de moyens... De nombreux emplois sont supprimés, de nombreuses fonctions sont « mutualisées », « redéfinies »...

Les élus de nos collectivités commencent très sérieusement à envisager des « externalisations », c'est-à-dire le transfert au privé de pans entiers de nos activités.

Ils vont même jusqu'à envisager l'abandon pur et simple de certaines fonctions. On nous demande de « faire moins bien... », on nous explique qu'avant nous faisons de la « surqualité ». Un comble !

Le mécontentement est fort dans les services. Mécontentement lié à la dégradation des conditions de travail, à la « déprofessionnalisation » de certains emplois. Des collègues perdent tout repères, sont « placardés », d'autres surchargés de tâches, d'autres enfin se voient confier des tâches pour lesquelles ils ne sont pas for-

més. La situation ressemble terriblement à ce qu'il s'est passé à France Télécom il y a quelques années.

Et il y a aussi la baisse de notre pouvoir d'achat.

**Le point d'indice est gelé, et en plus, nos collectivités ont inventé des règles, ce qu'on appelle « la qualification des postes », qui ralentissent les progressions de carrières.**

#### *Que comptez-vous faire ?*

Depuis plusieurs mois, nous avons constitué un axe FO-CGT. Ensemble nous avons combattu la « loi travail » et nous avons fait le lien avec la situation dans nos collectivités : tout est lié.

**Le détricotage du code du travail c'est un point d'appui pour détricoter nos statuts.**

Le 5 juillet, nous nous rassembleront une nouvelle fois devant la mairie pour interpeller le Maire-Président.

Nous prendrons acte. Nous allons préparer la rentrée !

Propos recueillis le 4/07/2016

# Assemblée générale annuelle du syndicat de la Direction Générale des finances publiques

Plus de 50 camarades de la Direction Générale des Finances Publiques du Maine et Loire se sont réunis, le 3 juin, en assemblée générale annuelle, en présence d'une représentante de la Fédération et de Christian Mérot, secrétaire adjoint de l'Union

Départementale du Maine et Loire.

Christel Lucas, secrétaire du syndicat départemental, a présenté l'activité du syndicat dans son rapport moral et d'activité. Nous en re prenons ici quelques extraits.

« Après l'annonce au CTL (comité technique local -ndlr) d'avril 2015 de [plusieurs fermetures de sites en application de la réforme territoriale] nous avons pris la route, pour rencontrer les collègues, les élus et les populations concernées. », annonce Christel Lucas, le secrétaire du syndicat. Puis il précise que les rencontres avec les élus ont permis d'obtenir des délibérations dans les instances des collectivités concernées, doublées de pétitions auprès de la population et des agents exigeant le maintien des sites...

## Les restructurations, suppressions de sites et de postes

Adossée à la réforme territoriale menée à la hussarde en Maine et Loire la direction de la DGFIP annonce d'une part qu'il ne devrait plus rester que 10 trésoreries dans le département et de l'autre que le mouvement de « spécialisation » des sites va se renforcer. Christel annonce : « L'objectif [de la direction] est donc de rayer de la carte départementale une quinzaine de trésoreries rurales et urbaines avec en parallèle la spécialisation des trésoreries. ... C'est bien la disparition totale du réseau de l'ex-Trésor Public et la suppression de services de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques -NDLR) qui sont à l'ordre du jour... » Puis il poursuit : « Suppressions d'effectifs, suppressions de sites, réduction des horaires d'ouverture au public, spécialisation, retenue à la source, réforme territoriale, télédéclaration obligatoire... Voici l'arsenal anti DGFIP ». Après avoir précisé dans quel cadre se mène cette politique d'austérité, celle induite par le pacte de responsabilité (40 milliards aux patrons, 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques » imposée par l'Union Européenne, Christel Lucas affirme : « Chaque réforme mise en

œuvre est une pièce d'un puzzle dont l'objectif est la destruction de la Fonction Publique, du service public, de nos statuts et plus particulièrement de la DGFIP, tout est lié !... Restructurations et suppressions de sites en cours ou à venir, regroupements de services. Perte du recouvrement de l'impôt dans les trésoreries... Mise en place annoncée de la retenue à la source. La stratégie du gouvernement, des directions générales et locales c'est réduire les effectifs, les sites afin d'effectuer des économies d'échelle : 2130 suppressions d'emplois à la DGFIP en 2016, soit la disparition de plus de deux départements comme le Maine et Loire, 22 suppressions de postes dans le 49 !

## Salaires bloqués, mise en place d'un PPCR destructeur du statut !

Le rapporteur développe ensuite sur les questions salariales, « Perte du pouvoir d'achat : gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 puis 2 fois 0,6 % en 2016, on est très loin du compte de la perte subie, augmentation des prélèvements pour pension, promotions et avancements au rabais, remise en cause de nos primes et indemnités, rémunérations au mérite », voilà la politique salariale à laquelle sont confrontés les agents de la DGFIP.

Il rappelle que le « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a été imposé par Valls par un véritable « 49-3 social ». En effet, rejeté par des organisations syndicales représentant la majorité des électeurs aux élections professionnelles, ce PPCR « s'il comporte quelques améliorations en trompe l'œil d'ici 2020, prévoit surtout la remise en cause immédiate des droits et garanties attachés aux statuts particuliers à travers notamment la mise en place de statuts interministériels... FO DGFIP 49 affirme que cet accord a pour principal ob-

jectif d'accompagner les restructurations et les mobilités forcées imposées par la Réforme de l'État, la réforme territoriale et le projet de Loi santé. Aujourd'hui, agent de la DGFIP à Beaufort en vallée, demain agent de collectivités territoriales à Lyon ? »

## La loi Travail doit être combattue !

Christel Lucas revient ensuite sur le combat mené contre la Loi El Khomri à la DGFIP. Après avoir rappelé que le syndicat a été présent à tous les appels à la grève, manifestations, rassemblement, Christel insiste sur la nécessité de réussir la manifestation nationale du 14 juin. « Il faudrait être naïf pour croire que les fonctionnaires seraient épargnés si le projet de loi El Khomri n'était pas retiré passait. », Il rappelle ensuite ce qui s'est passé pour les retraites où, au nom de « l'égalité », l'alignement des règles du public sur celles du privé a été réalisé. Il poursuit ; « Alors, au nom de cette même logique, si la destruction du Code du travail, des conventions collectives est programmée par la loi El Khomri comment imaginer un seul instant que le Statut Général, nos statuts particuliers et les droits et garanties qui s'y rattachent seront maintenus ? » Christel décrit ensuite le contenu de cette loi, insistant sur l'essentiel, l'inversion de la hiérarchie des normes qui représente une remise en cause d'acquis séculaires

## Renforcer l'organisation syndicale

Pour conclure, Christel se félicite du nombre conséquent d'adhérents au syndicat « Dans le Maine-et-Loire; nous syndiquons près de 9% des personnels, dit-il, mais nous devons poursuivre !... Et faire des cartes, cela ne concerne pas uniquement que le secrétaire départemental et quelques camarades, c'est l'histoire de tous, plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus et plus nous obtiendrons satisfaction... C'est la même histoire que pour les élections professionnelles. Depuis nos excellents résultats et notre forte progression en 2014, je peux vous assurer que la direction est attentive à ce que l'ont dit »



# L'action sociale du Maine et Loire en danger



**D**epuis la fin de l'année 2015 des bruits alarmistes courent dans le secteur de l'action sociale et de la protection de l'enfance : réductions budgétaires, appels à projet, réorganisation des services de l'aide sociale à l'enfance et des maisons départementales des solidarités.

Début Janvier 2016 une intersyndicale regroupant FO, la CGT, SUD-solidaires et la CFDT, organise une mobilisation du Conseil Départemental.

Une délégation des salariés est reçue par des techniciens du département qui essaient de noyer le poisson en incriminant les associations du secteur et en réfutant les bruits entendus....

Au cours des mois d'avril et de mai, lors de simulacres de rencontres budgétaires avec

les associations les annonces tombent :

- ▶ environ 2,5 millions d'euros de réduction sur le financement de la protection de l'enfance dans le département avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 et mise en place de deux appels à projet globaux sur l'ensemble des missions dévolues aux associations pour le premier semestre 2017.

Le 9 juin, l'intersyndicale s'invite à une journée de formation organisée par le Conseil Départemental (CD) sur le thème de « l'enfance délaissée, quelles solutions pour l'avenir », les débats sont interrompus et une délégation de l'intersyndicale est à nouveau reçue par des représentants du CD qui restent sourds aux arguments avancés par les délégués des salariés : Risque de licenciement et disparition des opérateurs départe-

mentaux suite aux annonces faites.

Le 20 juin, devant le conseil départemental, et malgré une pluie battante, 150 salariés mobilisés avec l'intersyndicale manifestent encore lors de seconde session budgétaire, ils dénoncent le coup de force des appels à projet voulus par le Président du CD qui vont mettre à mal les salariés du secteur, second coup après la confirmation des coupes financières. Des manifestants silencieux et masqués assistent aux débats pendant qu'une délégation demande à être reçu par le Président du CD qui ne daigne pas se déplacer.....

Le 29 juin, "Mercredi noir pour l'action sociale" rassemble devant les locaux de la DGADSS cité administrative, 300 salariés environ du secteur privé et public, en cortège, ils manifestent à travers la ville jusqu'au CD puis place du Ralliement et enfin en assemblée générale à la Bourse du Travail (cf. OF et CO du 30/06/2016).

Leurs revendications sont toujours les mêmes depuis le début :

- ▶ Arrêt des coupes budgétaires et suppression des appels à projet et mise en place d'un dialogue avec le CD pour sauvegarder les postes la qualité du travail social dans le département du Maine et Loire.

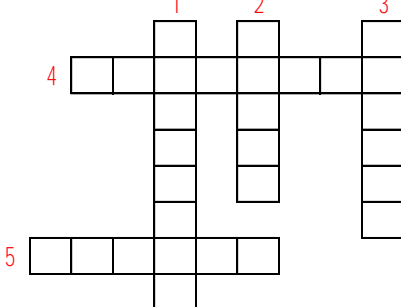
Les actions ne sont pas terminées malgré l'approche des congés d'été, et l'intersyndicale a déjà fixé une nouvelle assemblée générale début septembre.

Marc Mandelbaum

Secrétaire du syndicat départemental de l'Action Sociale

## Les jeux de l'été

### Mots fléchés



- 1-Ministre de la diversité prête nom en CDD
- 2-Vide le PS et remplit les boulevards
- 3-Gardien du dogme corporatiste et véritable ministre du travail
- 4-L'autre pays du chômage
- 5-Ministre de l'égo-nomie qui marche. Beaucoup.

### La question qui tue

Qui a dit en 2008 :

« il est essentiel d'encadrer la négociation dans l'entreprise par des négociations de branche afin d'éviter que la durée du travail devienne un élément de concurrence entre entreprises (...). La réalité est que les rapports sociaux dans les entreprises ne sont pas de grandes qualités et que la seule possibilité de garantir réellement certains principes, comme la santé des travailleurs, est de donner plus d'importance à la négociation de branche (...). L'accord de branche est nécessaire pour poser le socle commun de la négociation et harmoniser le champ de la concurrence entre les entreprises » ?

### Ils avancent masqués



Reconnaitrez-vous ces deux défenseurs du CDI en 2006, à l'assemblée, lors du débat sur le CPE ?

André Bergeron disait en substance que les hommes politiques ne sont jamais si bons que lorsqu'ils sont dans l'opposition.

Préparer les combats de la rentrée  
Combattre la destruction de nos droits.  
Assemblée générale de l'UD  
20 septembre 2016 - 14h30  
Salle Pelloutier - Bourse du Travail  
Avec Jean-Claude Mailly

*Bonnes vacances à tous !*

